

Non au musellement des agents de la fonction publique le 12 octobre

La FSU de la région Nouvelle Aquitaine soutient et appelle à participer au rassemblement national à Poitiers le 12 octobre, premier jour des passages en conseil de discipline (12, 13, 14 et 16 octobre) des quatre enseignant·es du lycée Desfontaines de Melle. Elle participe aux cadres unitaires dénonçant la répression syndicale, comme elle l'a toujours fait et dernièrement en agissant activement dans les comités de soutien pour Anthony Smith, inspecteur du travail et d'Olivier Sillam, militant syndical. Toute la fonction publique est concernée par l'amplification de la répression syndicale et celle qui s'abat sur les syndiqué·es ou sympathisant·es et plus généralement contre les manifestant·es. C'est pourquoi les départements de la région et au-delà se mobilisent pour montrer leur solidarité et leurs refus de la surenchère répressive contre le droit de manifester.

Le constat :

Depuis plusieurs mois maintenant, plusieurs collègues sont visés par des menaces, plaintes, sanctions à des degrés divers et par diverses autorités (police, rectorats)

A la fin d'une manifestation à Nice, un militant syndical et associatif connu pour son engagement auprès des sans-papiers était violemment interpellé par la Police, mis en garde à vue et inculpé d'outrages à agents. Il a été condamné après un procès à 6 mois d'emprisonnement et une amende.

A Bordeaux à Clermont-Ferrand et à Poitiers, plusieurs actions menées pendant le mouvement contre les E3C en janvier 2020, ont donné lieu à des menaces, des procédures disciplinaires :

9 enseignant·es ont ainsi reçu un courrier de la rectrice de Bordeaux les rappelant à leurs obligations de fonctionnaires et les menaçant de sanctions sans préciser ce qui leur était reproché. Parmi ces 9, trois ont eu une opposition de la rectrice pour leur accès à la hors classe, ce qui a empêché l'un d'eux, promouvable cette année, d'y accéder.

A Clermont-Ferrand, 2 manifestants ont été mis en garde à vue et ont écopé d'un rappel à la loi pour avoir pénétré dans un lycée de la ville lors de la mobilisation du premier jour des épreuves des E3C, qui n'ont pas pu se tenir ce jour-là et ont été reportées. Ils attendent de savoir si une procédure disciplinaire à leur encontre va être engagée par le rectorat.

Dans l'académie de Poitiers, au lycée de Melle, 4 collègues ont été mis à pied depuis 6 mois et sont convoqués entre le 12 et le 16 octobre à des CAPA disciplinaires. Il leur est reproché d'avoir participé aux actions contre les E3C dans leur lycée fortement mobilisé dans lequel les épreuves n'ont pas pu se tenir.

Enfin à Lyon, une enseignante vient de recevoir un courrier de mise en garde du rectorat « pour avoir publiquement exprimé ses désaccords sur les décisions prise par l'état sur la gestion de la crise sanitaire et mis en cause la personne du président de la République par le déploiement de banderoles aux fenêtres de son domicile et de déclarations dans la presse locale ». Selon le secrétaire général de l'académie de Lyon signataire du courrier, elle a « manqué à son obligation de réserve et dépassé les limites acceptables de la liberté d'expression ».

Ces cas illustrent le changement en cours inscrit dans l'article 1 de la loi Blanquer sur l'école de la confiance qui mettait en avant une prétendue obligation de réserve des fonctionnaires, qui quoi qu'en dise l'administration n'existe pas jusqu'alors et est même contraire au statut général de la fonction publique qui instaure un fonctionnaire citoyen. Cela s'accompagne d'une multiplication des injonctions et prescriptions qui ligotent professionnellement les collègues alors que le ministère reste trop souvent sourd aux demandes des organisations syndicales même les plus évidentes. De même, la mise à mal du paritarisme participe à l'isolement des personnels qui devront faire face à l'arbitraire de l'administration.

Nous devons réagir collectivement face à toutes ces tentatives de remise en cause de notre liberté d'expression, à ce management fondé sur la peur qui vise à nous rendre dociles et soumis.

Nous appelons tous les collègues à manifester leur solidarité et à dénoncer ces attaques contre notre liberté d'expression et notre droit à manifester par tous les moyens qu'ils choisiront et notamment en participant au rassemblement national devant le rectorat de Poitiers lundi 12 octobre à 12 h